Réseaux transeuropéens d'énergie: la dimension extérieure

1997/2051(COS) - 24/09/1997

La commission a adopté le rapport de Gordon ADAM (PSE, RU). Ce programme vise à analyser les interconnexions en gaz naturel et en électricité existant entre les États membres et les pays tiers, les projets engagés dans ce secteur et les instruments financiers utilisés pour l'aménagement et le raccordement de réseaux énergétiques. Il accorde une attention particulière aux problèmes qui pourraient se poser dans des régions telles que les Balkans, les pays Baltes et le bassin méditerranéen. Les parlementaires ont demandé à la Commission de réglementer de manière adéquate l'utilisation des fonds affectés à des programmes communautaires tels que PHARE, TACIS, MEDA et SYNERGY, ainsi que des prêts de la BEI et des garanties de prêt du FEI, de manière à donner la priorité, dans le domaine des réseaux régionaux d'oléoducs, au développement des interconnexions, à l'interopérabilité et à la construction de réseaux de gaz naturel et d'électricité. À cet effet, le critère à retenir sera l'accroissement de la sécurité des approvisionnements de l'Union aux conditions (quantités, qualité et prix) les plus susceptibles de satisfaire aux impératifs de la politique économique. Un amendement a été adopté, qui invite la Commission à dresser l'inventaire des entraves techniques aux interconnexions électriques trans-européennes et paneuropéennes et à y remédier grâce, notamment, à la mise en place de la "ceinture balte". Un câble maritime relie déjà la Finlande à la Suède. Il existe également une liaison entre la Suède, d'une part, et le Danemark et l'Allemagne, d'autre part, mais rien de satisfaisant entre ce dernier pays et les pays Baltes via la Pologne